





L'ONU DC CONTRIBUE À LA PAIX ET SÉCURITÉ MONDIALE, AUX DROITS DE L'HOMME ET AU DÉVELOPPEMENT EN CRÉANT UN MONDE PLUS SÛR CONTRE LA DROGUE, LA CRIMINALITÉ, LA CORRUPTION ET LE TERRORISME, EN TRAVAILLANT AVEC ET POUR LES ÉTATS MEMBRES AFIN DE PROMOUVOIR LA JUSTICE, L'ÉTAT DE DROIT ET CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS RÉSILIENTES.



# TABLE DES MATIÈRES

PREFACE .....	4
DEFIS ET OPPORTUNITES .....	6
NOTRE PROPOSITION DE VALEUR .....	9
LES CINQ DOMAINES D'INVESTISSEMENT	
DOMAINE D'INVESTISSEMENT 1 : PROMOTION DE LA SANTE DES POPULATIONS GRACE A UN CONTROLE EQUILIBRE DES DROGUES .....	11
1.1. AMÉLIORATION DE LA COLLECTE ET DE L'ANALYSE DES DONNÉES	
1.2 DE MEILLEURES RÉPONSES AU TRAFIC DE STUPÉFIANTS	
1.3 AMÉLIORATION DES RÉPONSES FACE À LA CONSOMMATION DE DROGUES, ET DE LA PRÉVENTION, DU TRAITEMENT ET DES SOINS DU VIH QUI Y SONT LIÉS	
1.4 AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS CONTRÔLÉS CONTENANT DES STUPÉFIANTS ET DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET DE LEUR USAGE MÉDICAL	
1.5 UNE PROTECTION ACCRUE CONTRE LES PRODUITS MÉDICAUX FALSIFIÉS	
DOMAINE D'INVESTISSEMENT 2 : GARANTIE DE LA SECURITE DES PERSONNES FACE A LA CRIMINALITE ORGANISEE, AU TERRORISME ET A LA VIOLENCE .....	14
2.1 TOUS LES AFRICAINS, EN PARTICULIER LES PERSONNES VULNÉRABLES, SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT	
2.2 LES POPULATIONS SONT MIEUX PROTÉGÉES DES DANGERS LIÉS AUX ARMES À FEU	
2.3 LES ENFANTS SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LA VIOLENCE	
2.4 LES FEMMES ET LES JEUNES SONT MIEUX PROTÉGÉS DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE, DE LA VIOLENCE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE	
2.5 LES POPULATIONS SONT PLUS EN SÉCURITÉ FACE AUX TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS ET DE MIGRANT ILLICITES	
2.6 LES POPULATIONS AFRICAINES SONT MIEUX PROTÉGÉES CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ET L'EXPLOITATION EN LIGNE	
DOMAINE D'INVESTISSEMENT 3 : PROTECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE L'AFRIQUE .....	17
3.1 LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE D'AFRIQUE SONT PROTÉGÉES DE LA CRIMINALITÉ	
3.2 LA PÊCHE ET L'ÉCONOMIE BLEUE SONT MIEUX PROTÉGÉES CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE	
3.3 L'AFRIQUE EST MIEUX PROTÉGÉE CONTRE LES DÉCHETS DANGEREUX	
3.4 DES RÉPONSES EFFICACES À L'EXPLOITATION MINIÈRE ILLÉGALE ET AU TRAFIC DE MÉTAUX PRÉCIEUX	
3.5 LES BIENS CULTURELS DE L'AFRIQUE SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LE TRAFIC	
DOMAINE D'INVESTISSEMENT 4 : PROTEGER LES PERSONNES ET LES INSTITUTIONS DE LA CORRUPTION ET DU CRIME ECONOMIQUE .....	20
4.1 EN AFRIQUE LES INSTITUTIONS ET LES INDIVIDUS FONT PREUVE D'UNE INTÉGRITÉ ET D'UNE RESPONSABILITÉ ACCRUES	
4.2 L'ÉCONOMIE EST MIEUX PROTÉGÉE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT	
4.3 LES AVOIRS OBTENUS DE MANIÈRE ILLICITE SONT RECOUVRÉS ET RESTITUÉS	
DOMAINE D'INVESTISSEMENT 5 : RENDRE LES SYSTEMES DE JUSTICE PENALE PLUS PERFORMANTS ET PLUS RESPONSABLES .....	22
5.1 RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE	
5.2 UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN, SANS DISCRIMINATION	
5.3 LES SYSTÈMES JUDICIAIRES EN AFRIQUE SONT RESPONSABLES, EFFICACES ET INDÉPENDANTS	
5.4 ADOPTION D'APPROCHES DE LA GESTION DES PRISONS AXÉES SUR LA RÉINSERTION	
LES CATALYSEURS DU CHANGEMENT .....	26
CONCLUSION .....	30



# PRÉFACE

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est fier de présenter sa Vision stratégique pour l'Afrique 2030. Il s'agit d'un plan ambitieux et pratique, ancré dans notre croyance en la promesse illimitée que l'Afrique offre à ses habitants, et dans la conviction que l'ONUDC peut contribuer à la réalisation de ce potentiel.

Élaborée avec les pays africains, les donateurs et d'autres parties prenantes, la Vision stratégique vise à susciter un nouvel élan pour lutter contre l'impact de la drogue, de la criminalité, de la corruption et du terrorisme sur le continent, afin d'empêcher ces menaces de dévorer les richesses et les opportunités, et d'alimenter les cycles de pauvreté et d'inégalité.

La Vision incarne également notre engagement indéfectible à réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et ce faisant, à apporter un véritable changement dans la vie quotidienne des populations africaines, aujourd'hui et à l'avenir.

Notre approche revitalisée de l'Afrique est encore renforcée par la nouvelle Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025, qui garantira une exécution efficace et axée sur l'impact dans tous les domaines de notre mandat à travers le monde.

L'ONUDC tire une immense fierté de sa coopération avec ses partenaires en Afrique, en renforçant les capacités pour mieux prévenir et répondre aux défis posés par les drogues, le crime, la corruption et le terrorisme, en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Cette Vision vise à adopter une approche transformatrice de notre travail en plaçant les personnes au centre de nos réponses, en fixant des priorités claires basées sur les besoins réels de l'Afrique et des Africains, et en répondant à ces besoins de manière efficace et agile.

Ce document envisage l'autonomisation des femmes, des enfants et des jeunes en tant que forces de progrès en Afrique. Il donne la priorité aux partenariats solides, aux mesures préventives, à l'innovation et à l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation en tant que facteurs clés.

Dans le contexte de la crise actuelle du COVID-19, il est plus important que jamais d'investir dans des sociétés résistantes aux menaces de demain et de les encourager. Nous pouvons réaliser cet investissement en œuvrant à un contrôle équilibré des drogues, en renforçant les mesures contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la violence, en protégeant les ressources de l'Afrique contre l'exploitation illégale, en préservant les économies africaines de la corruption, de la criminalité économique et des flux financiers illicites, et en renforçant l'efficacité des systèmes et des capacités de la justice pénale.

Je remercie toutes les parties prenantes pour leur précieuse contribution à la formulation de cette Vision pour l'Afrique. Il est maintenant temps de faire de cette vision transformatrice une réalité. L'ONUDC compte sur les États membres et les donateurs pour fournir un financement suffisant et flexible afin de donner vie à ce document.

La Vision a également besoin d'agents du changement qui y croient, la défendent et travaillent main dans la main avec l'ONUDC pour mettre en œuvre ses objectifs ambitieux - mais réalisables.

Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui souhaitent travailler avec nous pour l'avenir de l'Afrique, et vous pouvez compter sur l'engagement total de l'ONUDC dans vos efforts et initiatives.

J'ai une foi fière et inébranlable dans les peuples d'Afrique et dans le partenariat unique que l'ONUDC entretient avec l'Afrique. En travaillant ensemble, nous pouvons prendre des mesures concrètes en faveur de la prospérité et du développement, pour l'Afrique que nous voulons et celle que les Africains méritent.

**GHADA WALY**  
DIRECTRICE EXÉCUTIVE  
OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME

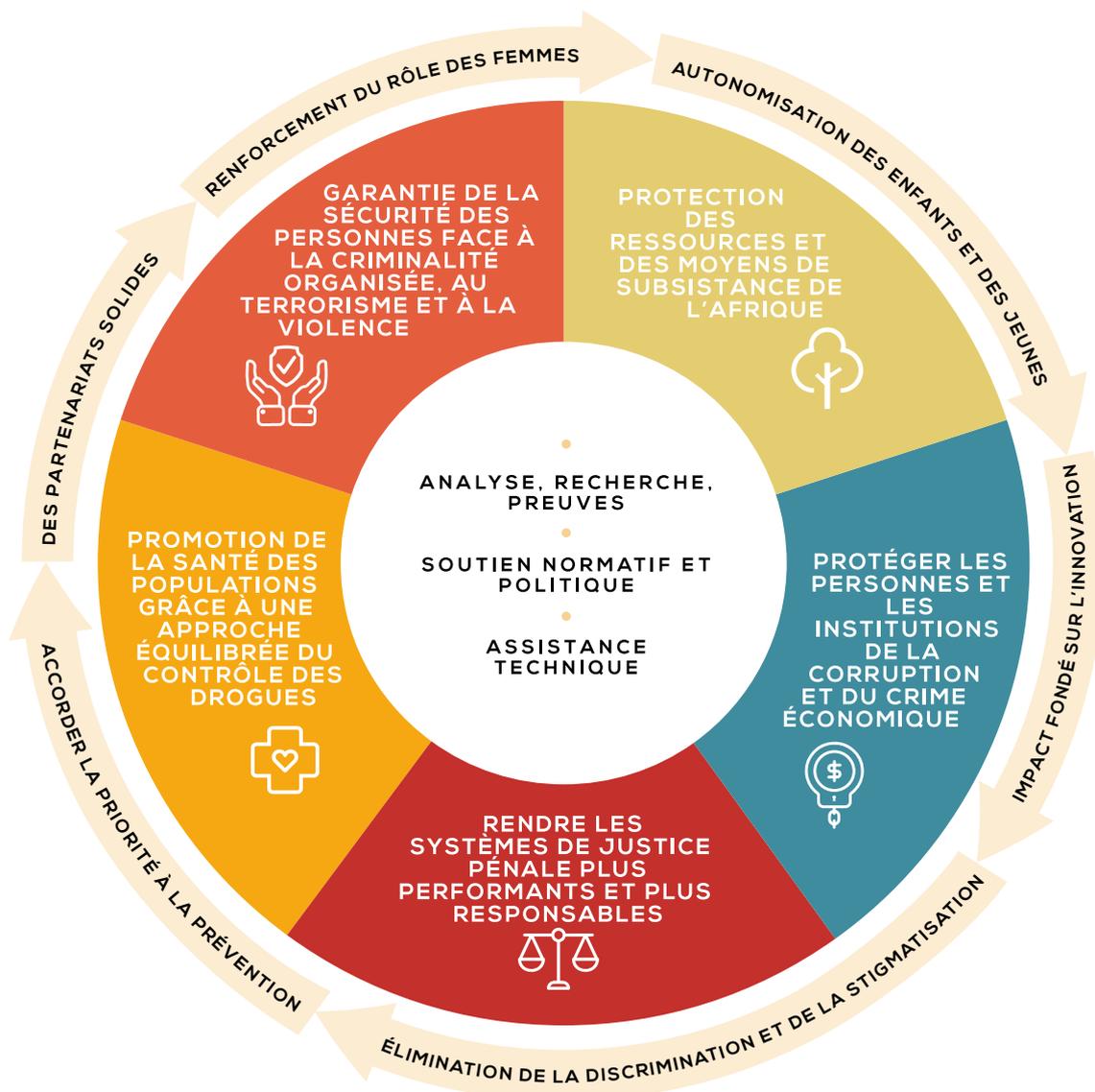
# VISION STRATÉGIQUE DE L'ONU DC POUR L'AFRIQUE 2030

Cette Vision stratégique pour l'Afrique 2030 définit la manière dont l'ONU DC et les États membres renforceront les réponses de l'Afrique à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la corruption et les flux financiers illicites, en vue d'accélérer les progrès de l'Afrique vers la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons.

Compte tenu de l'évolution des défis socio-économiques et de développement sur le continent africain, notamment l'impact de la crise de COVID-19, cet engagement global est une feuille de route pour l'ONU DC en Afrique visant à déterminer les réponses et les interventions, conformément à **la Stratégie de l'ONU DC 2021 - 2025**. Dans le cadre de notre approche ciblée, les populations et les citoyens les plus vulnérables d'Afrique seront mieux protégés et la priorité leur sera accordée, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

S'appuyant sur des décennies de partenariats avec les pays africains, tout en introduisant de nouveaux domaines d'intervention en réponse aux défis émergents, l'ONU DC travaillera dans le cadre de son mandat pour réaliser des progrès tangibles et durables dans **cinq domaines d'investissement**, en appliquant notre **proposition de valeur** d'assistance analytique, normative et technique spécialisée. Pour que ces progrès soient durables, nous nous appuyerons sur **six catalyseurs de changement** : l'établissement de partenariats solides, l'engagement des enfants et des jeunes, le renforcement du rôle des femmes, l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation, l'intégration de l'innovation et la priorisation des approches fondées sur la prévention.

## FEUILLE DE ROUTE DE LA VISION STRATÉGIQUE DE L'ONU DC POUR L'AFRIQUE 2030



# DÉFIS

## TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES



LA POPULATION AFRICAINE  
↑ 1.3 MILLIARD

Au cours des 30 dernières années, la population de l'Afrique a doublé pour atteindre 1,3 milliard d'habitants et devrait doubler à nouveau au cours des 30 prochaines années. Actuellement, la moitié de la population africaine est âgée de moins de 20 ans et, à l'échelle mondiale, les jeunes hommes désœuvrés peuvent être particulièrement enclins à la criminalité, à la violence, à la radicalisation et à la consommation de drogue.

## ENVIRONNEMENT



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique s'intensifie et la perte de la biodiversité pose des défis majeurs au développement durable, les deux étant intrinsèquement liés : l'ONUDD a toujours trouvé des preuves répétées d'activités criminelles et de corruption liées à l'exploitation forestière illégale et le trafic d'espèces sauvages.

## SANTÉ



DES SOINS DE SANTÉ LIMITÉS POUR PLUS 400 MILLIONS D'AFRICAINS

L'accès aux soins de santé pour plus de 400 millions d'Africains est soit inexistant, soit fortement limité. Alors que l'Afrique importe plus de 95% de ses médicaments et produits médicaux, la criminalité et la corruption ciblant les produits médicaux et les systèmes de santé constituent une nouvelle menace à la vie des populations.

## PAUVRETÉ

2/3 DES PERSONNES LES PLUS PAUVRES DU MONDE VIVRONT DANS DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

La banque mondiale estime que, d'ici à 2030, jusqu'à deux-tiers des personnes les plus pauvres du monde vivront dans des situations fragiles et affectés par des conflits. Les conflits, la fragilité et la faiblesse des institutions attirent la criminalité organisée, les réseaux et les marchés illicites, ainsi que les organisations extrémistes. Le terrorisme, l'extrémisme violent et la corruption continuent de compromettre la paix et la sécurité dans plusieurs régions d'Afrique.

## CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET CORRUPTION



PLUS DE 50 MILLIARDS D'EUROS D'ARGENT PUBLIC ET PRIVÉ SONT REFUSÉS AUX AFRICAINS CHAQUE ANNÉE

La corruption et l'absence de mécanismes de responsabilisation et de surveillance menacent le développement durable, la sécurité humaine et la gouvernance de l'Afrique et favorisent la criminalité transnationale organisée. Les Africains perdent plus de 50 milliards de dollars US par an d'argent public et privé, gagné, transféré ou utilisé illégalement, selon le rapport Mbeki sur les Flux financiers illicites (FFI). On estime que 88,6 milliards de dollars US, soit 3,7 pour cent du PIB de l'Afrique, quittent chaque année le continent.

## PANDÉMIE DE COVID-19



PANDÉMIE GLOBALE

Les migrants ayant fait l'objet d'un trafic illicite et les réfugiés, les enfants et les jeunes, les populations carcérales et les consommateurs de drogues ou les personnes vivant avec le VIH, ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises. La pandémie a suscité une augmentation de la violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants en général, et de la violence domestique en particulier.

LES SECTEURS ÉCONOMIQUES VULNÉRABLES À L'INFILTRATION DES GROUPES CRIMINELS ORGANISÉS SUITE À LA CRISE DU COVID-19, EN RAISON DE :

### DÉTRESSE FINANCIÈRE



LOGISTIQUE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE



COMMERCE DE GROS DE PRODUITS MÉDICAUX



COMMERCE DE GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES



COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE



SERVICES DE NETTOYAGE, GESTION DES DÉCHETS ET SERVICES FUNÉRAIRES

### ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS D'EXPLOITATION :



COMMERCE DE DÉTAIL ET LES PLACES DE MARCHÉ



TRANSPORT



TOURISME ET HÔTELLERIE



ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS



# OPPORTUNITÉS



ONU/DC/ PAOLO IMPAGLIAZZO

## DIVIDENDES DÉMOGRAPHIQUES



### L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA JEUNESSE

La démographie de l'Afrique offre également des possibilités considérables aux enfants et aux jeunes de se rassembler dans une action collective et d'être habilités, en tant qu'agents du changement, à construire un avenir durable. La migration crée également des opportunités. Le nouveau Protocole de l'Union africaine traitant de la libre circulation des personnes facilite la migration à travers et au sein du continent, stimulant ainsi le commerce, élargissant les possibilités d'emploi et d'éducation et augmentant les transferts internationaux. **Une migration sûre et ordonnée offre la sécurité, l'espoir et des alternatives aux personnes qui migrent** à cause, entre autres, de conflits, du changement climatique, de la violence, de la persécution et du terrorisme.

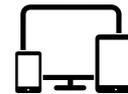
## URBANISATION



x3

De nombreux pays africains connaissent une urbanisation rapide, dont le taux devrait tripler d'ici à 2050. Les possibilités de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement humain et social s'élargissent et les villes peuvent servir de piliers pour l'innovation technologique, la science, l'éducation et l'entrepreneuriat.

## DIGITALISATION



Le fort engagement de l'Afrique en faveur de la transformation numérique présente un immense potentiel. Une multitude d'initiatives ambitieuses nationales, régionales et de l'Union Africaine, met en exergue l'engagement de l'Afrique à combler la fracture numérique d'ici à 2030.

## ÉGALITÉ DES GENRES



Il existe un énorme potentiel pour promouvoir l'égalité des sexes dans des cadres tels que la **Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes 2018-2028 (GEWE)** de l'Union africaine.

## BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES



Malgré les chocs externes, **l'Afrique continue d'enregistrer une croissance économique**. Le continent est exceptionnellement riche en biodiversité et en ressources naturelles, offrant des avantages, tant pour le développement d'industries orientées vers l'exportation que pour l'expansion du secteur du tourisme. La protection de cette base de ressources contre le crime organisé et la corruption est **une étape importante pour promouvoir la durabilité économique, sociale et environnementale**.

## ATTEINDRE LES ODD

### + 200 MILLIARDS DE DOLLARS

Le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement indique comment **la réduction des flux financiers illicites pourrait réduire près de la moitié du déficit de financement annuel de 200 milliards de dollars US auquel l'Afrique est confrontée pour atteindre les ODD**.

## LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE



La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est une opportunité majeure pour l'Afrique de faciliter le commerce et d'accroître la production, indépendamment des pertes de production résultant de la pandémie de COVID-19. Cet accord a le potentiel de stimuler une immense croissance économique, d'augmenter les opportunités d'emploi et les revenus, et d'attirer les investissements étrangers.

## LES SEPT ASPIRATIONS DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE :

**3. UNE AFRIQUE DE BONNE GOUVERNANCE, DE DÉMOCRATIE, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE JUSTICE ET D'ÉTAT DE DROIT**

**2. UN CONTINENT INTÉGRÉ, UNI SUR LE PLAN POLITIQUE ET ANCRÉ DANS LES IDÉAUX DU PANAFRICANISME ET LA VISION DE LA RENAISSANCE AFRICAINE**

**1. UNE AFRIQUE PROSPÈRE FONDÉE SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

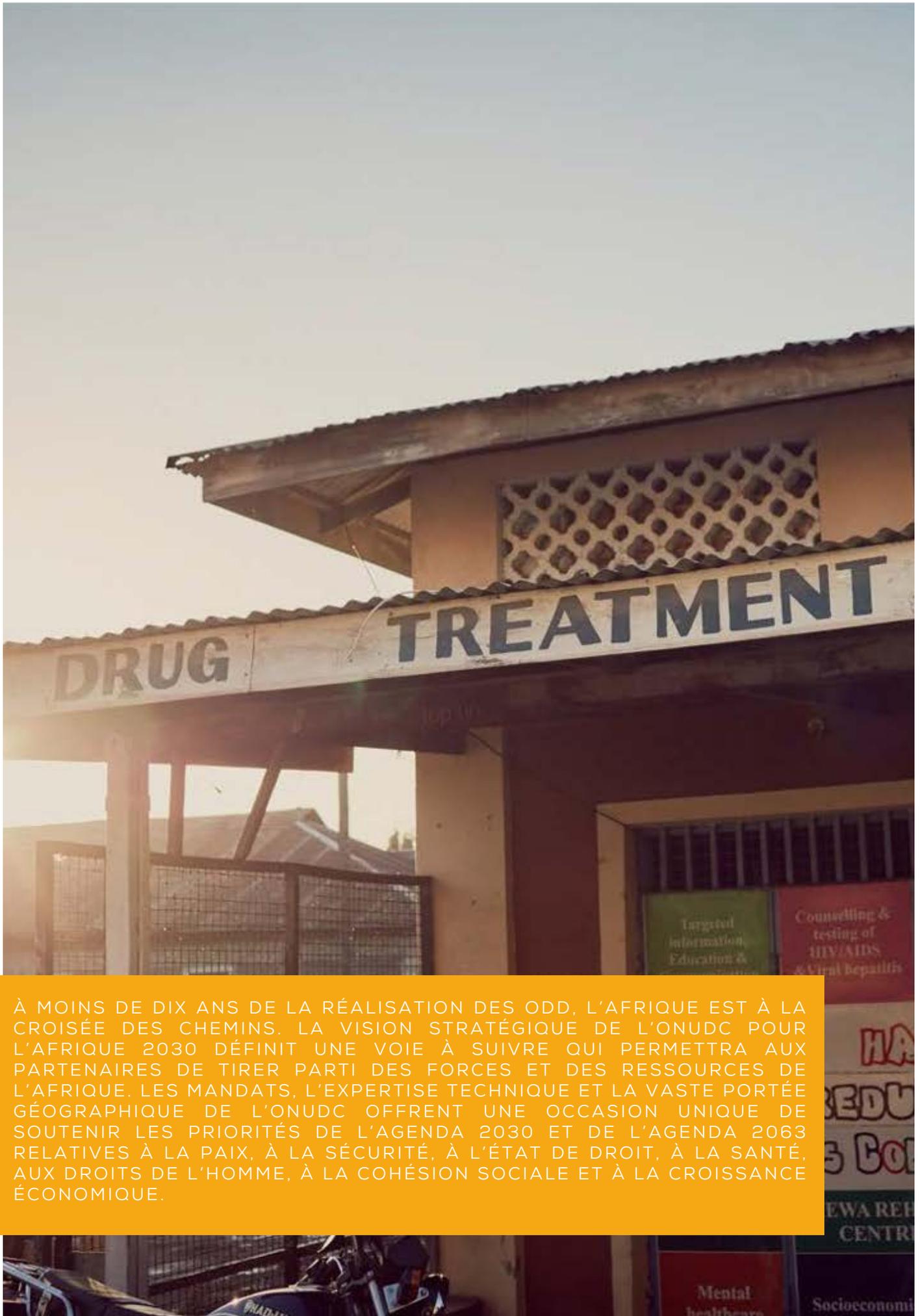
### 4. UNE AFRIQUE VIVANT DANS LA PAIX ET DANS LA SÉCURITÉ

**5. UNE AFRIQUE DOTÉE D'UNE FORTE IDENTITÉ CULTURELLE, D'UN PATRIMOINE COMMUN, ET DE VALEURS ET D'ÉTHIQUE PARTAGÉES**

**6. UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, QUI S'APPUIE SUR LE POTENTIEL DE SES POPULATIONS, NOTAMMENT CELLES DES FEMMES ET DES JEUNES, QUI SE SOUCIE DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS**

**7. UNE AFRIQUE QUI AGIT EN TANT QU'ACTEUR ET PARTENAIRE FORT, UNI ET INFLUENT SUR LA SCÈNE MONDIALE**





À MOINS DE DIX ANS DE LA RÉALISATION DES ODD, L'AFRIQUE EST À LA CROISÉE DES CHEMINS. LA VISION STRATÉGIQUE DE L'ONU DC POUR L'AFRIQUE 2030 DÉFINIT UNE VOIE À SUIVRE QUI PERMETTRA AUX PARTENAIRES DE TIRER PARTI DES FORCES ET DES RESSOURCES DE L'AFRIQUE. LES MANDATS, L'EXPERTISE TECHNIQUE ET LA VASTE PORTÉE GÉOGRAPHIQUE DE L'ONU DC OFFRENT UNE OCCASION UNIQUE DE SOUTENIR LES PRIORITÉS DE L'AGENDA 2030 ET DE L'AGENDA 2063 RELATIVES À LA PAIX, À LA SÉCURITÉ, À L'ÉTAT DE DROIT, À LA SANTÉ, AUX DROITS DE L'HOMME, À LA COHÉSION SOCIALE ET À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

# NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

Les mandats importants et complémentaires de l'ONUDD distinguent l'organisation des autres intervenant dans le même domaine : servir de gardien des conventions internationales et de secrétariat aux organes politiques au niveau mondial ; fournir une recherche et une analyse politique solides ; et combiner une expertise mondiale et une large présence de terrain afin de fournir aux États membres une assistance analytique, normative et technique spécialisée.



## SOUTIEN NORMATIF ET POLITIQUE

- En tant que gardien des conventions et autres instruments juridiques et en tant que secrétariat des organes de décision au niveau mondial sur les questions du contrôle des drogues, de la criminalité organisée, du terrorisme et de la corruption.
- En tant que gardien de l'ensemble des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.
- En apportant un soutien normatif aux États membres lié à la ratification et la mise en œuvre de ces instruments.
- En aidant à développer une législation nationale et en fournissant des services aux organes décisionnels intergouvernementaux.
- En renforçant les cadres législatifs et stratégiques des États membres, y compris l'engagement de la société civile.



## ANALYSE, RECHERCHE, PREUVES

- À travers des analyses et produits de recherches de référence.
- En renforçant les données, l'analyse, la recherche et les statistiques des États membres afin de générer des données factuelles indispensables pour des réponses adéquates en termes législatifs, politiques et opérationnels.
- Par des approches innovantes et durables reposant sur des partenariats régionaux et sous-régionaux, notamment de nouveaux centres de traitement des données et des observatoires régionaux.
- À travers une meilleure compréhension des causes et des moteurs de la criminalité organisée, des profils des groupes criminels et des liens existant entre les drogues, les types de criminalité organisée et d'autres phénomènes liés.



## ASSISTANCE TECHNIQUE

- En combinant l'expertise technique globale au Quartier Général et une vaste présence sur le terrain qui favorise une approche adaptée au contexte africain.
- En consolidant de manière durable les capacités et l'expertise au niveau national et régional, et en favorisant le développement de mentors et de champions.
- En maximisant la coopération Sud-Sud, et en facilitant des partenariats mutuellement bénéfiques entre les pays et les institutions.

## DOCUMENTS NORMATIFS CLÉS

### TRAITÉS RELATIFS À LA CRIMINALITÉ

- **La Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO)** et les trois Protocoles s'y rapportant (le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, le Protocole contre le trafic illicite de migrants et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu)
- **La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)**

### TRAITÉS RELATIFS AUX DROGUES

- **La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972**
- **La Convention sur les substances psychotropes de 1971**
- **La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988**

### INSTRUMENTS RELATIFS AU TERRORISME

- **Les Instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et les Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies**

# LES CINQ DOMAINES D'INVESTISSEMENT



DOMAINES D'INVESTISSEMENT 1.

**PROMOTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS**

**GRÂCE À UNE APPROCHE ÉQUILBRÉE DU CONTRÔLE DES DROGUES**



DOMAINES D'INVESTISSEMENT 2.

**GARANTIE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES**

**FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, AU TERRORISME**

**ET À LA VIOLENCE**



DOMAINES D'INVESTISSEMENT 3.

**PROTECTION DES RESSOURCES**

**ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE L'AFRIQUE**



DOMAINES D'INVESTISSEMENT 4.

**PROTÉGER LES PERSONNES ET LES INSTITUTIONS**

**DE LA CORRUPTION ET DU CRIME ÉCONOMIQUE**



DOMAINES D'INVESTISSEMENT 5.

**RENDRE LES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE**

**PLUS PERFORMANTS ET PLUS RESPONSABLES**



## DOMAINE D'INVESTISSEMENT 1.

# PROMOTION DE LA SANTÉ DES POPULATIONS GRÂCE À UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE DU CONTRÔLE DES DROGUES

En vue d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable 3, 5 et 16, les Aspirations 1 et 6 de l'Union africaine et les objectifs du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre les stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023), nous travaillerons ensemble pour apporter des solutions efficaces et équilibrées dans la lutte contre la drogue, afin de protéger la santé et les moyens de subsistance.



+



## 1.1. AMÉLIORATION DE LA COLLECTE ET DE L'ANALYSE DES DONNÉES

L'absence de données disponibles, fiables et comparables sur la consommation de drogues en Afrique limite la compréhension de l'étendue de la consommation de drogues, des tendances connexes et des impacts sur la santé, notamment à la lumière de la croissance démographique. **Le Rapport mondial sur les drogues (RMD) de l'ONUDD**, publié chaque année, fait état d'une hausse de la consommation de drogues en Afrique et de l'émergence de nouveaux modèles. Le RMD 2020 a signalé une augmentation de l'utilisation non médicale d'opioïdes sur le continent, sur la base de la proportion croissante de personnes traitées pour des troubles liés à l'utilisation d'opioïdes, y compris l'usage abusif de Tramadol. Grâce à de meilleures capacités, recherches, analyses et données précises, les États membres seront mieux placés pour apporter des réponses plus efficaces au niveau des politiques et des programmes pour les personnes exposées au risque de consommer des drogues et celles nécessitant un traitement.

### NOS OBJECTIFS:

- Renforcer les capacités en matière de recherche, de données et d'analyse afin de renforcer les réponses apportées au contrôle des drogues, d'améliorer la base de données probantes et d'enrichir les données de l'Afrique grâce à des outils innovants ; développer des partenariats et faciliter l'établissement de réseaux multisectoriels durables.
- Faciliter la création de nouveaux observatoires de la consommation de drogues afin de mieux rationaliser les systèmes de collecte, d'analyse et de communication des données ; intégrer des approches innovantes et promouvoir la coopération Sud-Sud.



ONUDD

## 1.2. DE MEILLEURES RÉPONSES AU TRAFIC DE STUPÉFIANTS

**Les données indiquent que le trafic de stupéfiants en Afrique continue d'augmenter.** L'héroïne est acheminée en quantités croissantes vers la côte de l'Afrique de l'Est, transite par le continent en empruntant plusieurs routes vers l'Europe, contribuant à l'insurrection en Afrique de l'Est et alimentant la criminalité et la violence urbaines dans la région. La Banque mondiale considère **le trafic de drogue comme l'un des risques les plus importants pour la consolidation de la paix dans les États** en situation de post-conflit, de conflit et de fragilité, soulignant la nécessité de renforcer les contre-mesures en vue de contribuer à la paix et à la sécurité. Dans certaines régions, le produit du trafic de drogue finance les groupes d'insurgés et d'extrémistes. Les données relatives aux saisies de cocaïne indiquent également une augmentation du trafic dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest qui seraient devenus des zones de transbordement clés pour la cocaïne destinée à l'Europe et à d'autres marchés. Bien qu'elle soit encore faible par rapport aux normes mondiales, la fabrication de méthamphétamine en Afrique, aussi bien pour les marchés intérieurs que pour l'exportation, suscite de plus en plus d'inquiétudes du fait de la disponibilité croissante de précurseurs et de substances chimiques utilisés dans sa fabrication. La culture de cannabis est répandue sur le continent, de même que le trafic de résine de cannabis.

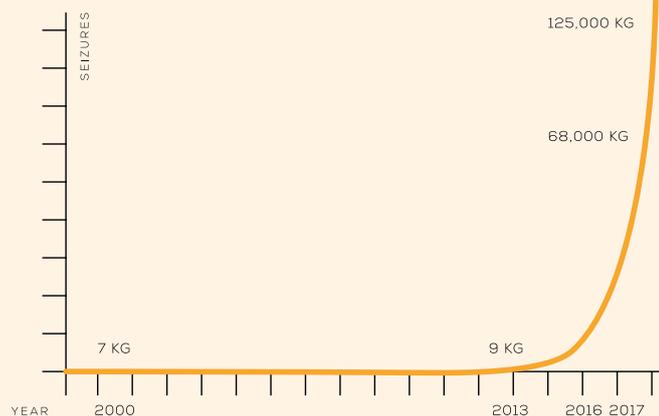
### NOS OBJECTIFS:

- Se concentrer sur la prévention, l'interdiction, l'action contre les produits du crime et l'efficacité des enquêtes et des poursuites, pour lutter contre le trafic de drogue.
- Aider les États membres à renforcer la coopération transfrontalière, régionale et internationale en vue de sécuriser davantage les frontières, les ports, les aéroports et les zones maritimes.
- Promouvoir des programmes de moyens de subsistance durables pour réduire le trafic et la production locale de drogue, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.



ONUDD / PAREET SHAH

## SAISIES GLOBALES DE TRAMADOL, 2000-2017



ONU DC (2018) RAPPORT ANNUEL

### 1.3 AMÉLIORATION DES RÉPONSES FACE À LA CONSOMMATION DE DROGUES, ET DE LA PRÉVENTION, DU TRAITEMENT ET DES SOINS DU VIH QUI Y SONT LIÉS

De nombreuses personnes à travers l'Afrique, en particulier les jeunes désœuvrés et ceux qui vivent dans des zones d'urbanisation rapide, courent un risque accru de développer des troubles liés à la consommation de drogues et des problèmes de santé associés tels que le VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite C. Bien que le continent ait été témoin de quelques meilleures pratiques, une grande partie de la prévention, du traitement et des soins en matière de drogues ne repose pas sur des données probantes. Les personnes qui terminent un traitement pour des troubles liés à la consommation de substances psychoactives n'ont que peu, voire pas du tout, de possibilités de suivi complet, notamment en matière d'éducation, d'autonomisation économique et de moyens de subsistance durables.

Les politiques, stratégies et programmes limités visant la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH chez les personnes qui consomment et s'injectent des drogues – et celles qui sont en milieu carcéral – entravent les efforts de l'Afrique visant à mettre fin à l'épidémie du SIDA. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ONU DC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) recommandent de faciliter l'accès à un **ensemble complet et essentiel de services de prévention du VIH aux personnes qui s'injectent des drogues**. Toutefois, la discrimination et la stigmatisation entravent souvent l'accessibilité à ces services. La pandémie de COVID-19 et les réponses qui y sont reliées vont probablement creuser un fossé déjà important en matière de traitement pour les personnes consommant des drogues, mais aussi entraîner une hausse de la consommation de drogues injectables.

#### NOS OBJECTIFS :

- Fournir une assistance technique et un soutien normatif aux États membres et travailler en collaboration avec la société civile afin d'accroître la couverture et la qualité des services complets de prévention et de traitement de la toxicomanie fondés sur les droits de l'homme et sur des données probantes, ainsi que des services liés au VIH.
- Améliorer l'accès aux services par les populations-clés, à savoir les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes qui s'injectent des drogues, les réfugiés, les personnes déplacées, celles qui vivent dans des contextes urbains « informels » et les personnes en contact avec le système de justice pénale. Cet objectif sera atteint grâce à l'utilisation de moyens numériques, à l'adoption d'approches novatrices fondées sur des données probantes et à une collaboration avec les agences des Nations Unies et la société civile.

### 1.4 AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS CONTRÔLÉS CONTENANT DES STUPÉFIANTS ET DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET DE LEUR USAGE MÉDICAL

Partout dans le monde, dont en Afrique, des personnes souffrent de douleurs non traitées et n'ont pas accès aux substances requises pour les interventions chirurgicales ou pour le traitement d'autres problèmes de santé. **Presque tous les Africains qui souffrent de douleurs physiques graves sont laissés pour compte** et ont peu ou pas de recours à des médicaments de traitement de la douleur efficaces pour soulager leurs souffrances. Les disparités mondiales en matière d'accès aux médicaments contrôlés et d'utilisation adéquate de ces derniers sont essentiellement dues au manque de capacités des systèmes de santé nationaux, à la pénurie de personnel de santé et à une formation limitée. Les pays à revenu faible ou intermédiaire – qui abritent 88 % de la population mondiale – consomment moins de 10 % de tous les opioïdes pharmaceutiques. L'amélioration de l'accès aux médicaments contrôlés à des fins médicales est une étape cruciale vers l'équité en matière de santé dans le monde.

#### NOS OBJECTIFS :

- Élargir la couverture et les capacités afin de s'assurer que davantage de citoyens africains ont accès aux médicaments essentiels contrôlés et les reçoivent, en travaillant de manière innovante avec les États membres, les défenseurs de la société civile et d'autres partenaires clés, et en favorisant la collaboration entre eux.
- Fournir une assistance technique aux agents de santé, mais aussi élaborer des réglementations ou les renforcer, afin de garantir l'accès aux médicaments contrôlés et leur utilisation adéquate, tout en empêchant leur détournement à des fins non médicales.



ONU DC

## 1.5 UNE PROTECTION ACCRUE CONTRE LES PRODUITS MÉDICAUX FALSIFIÉS

La circulation croissante de produits médicaux falsifiés constitue une menace importante pour la santé des populations à travers l'Afrique. **Selon l'OMS, on estime qu'un produit médical sur dix circulant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est, soit de qualité inférieure, soit falsifié**, une réalité qui affecte de manière disproportionnée les États membres en Afrique. Avec la forte demande pendant la pandémie de COVID-19, **la prévalence du trafic de produits médicaux non conformes aux normes ou falsifiés a augmenté de façon exponentielle** et a été facilitée par le darknet ainsi que par la corruption liée à l'approvisionnement et le détournement illicite de produits médicaux légitimes.

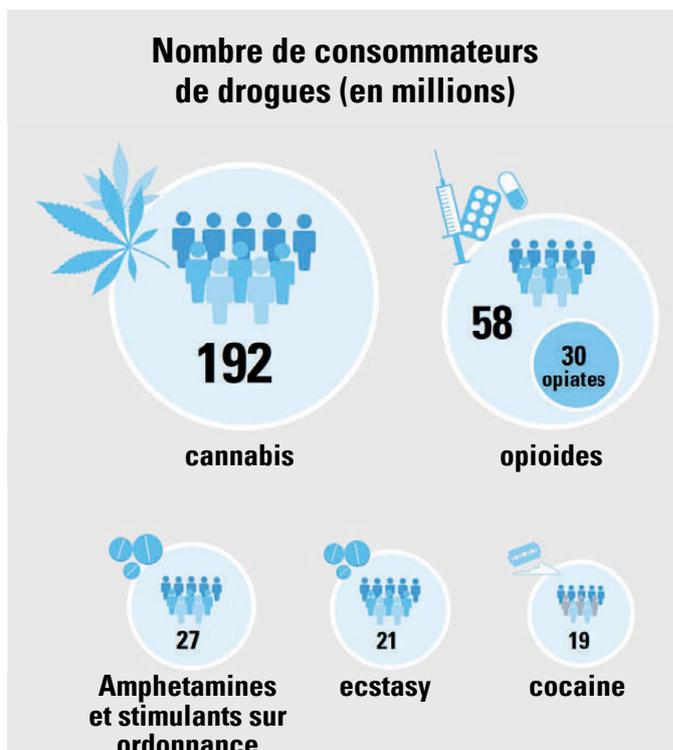
Malgré ces défis, il existe un potentiel considérable pour développer une industrie pharmaceutique propre à l'Afrique, **qui est passée de 5,5 milliards de dollars US dix ans plus tôt à 28,6 milliards de dollars US en 2017**, et pour que les parties prenantes établissent des partenariats pour lutter contre le trafic de produits médicaux non conformes aux normes et falsifiés, afin de parvenir à un accès plus large à des médicaments sûrs, efficaces et abordables.

### NOS OBJECTIFS :

- S'engager auprès des États membres africains, des organisations régionales et internationales, des agences de l'ONU et du secteur privé pour protéger l'intégrité des produits médicaux et des chaînes d'approvisionnement légitimes, tout en luttant contre la corruption qui y est liée, afin de mieux préserver la santé des citoyens et de soutenir le marché pharmaceutique africain en pleine croissance.
- Soutenir les États membres africains en vue d'améliorer la santé publique et d'intégrer des approches axées sur les victimes, des mesures d'application de la loi complètes et innovantes, ainsi que des réponses de justice pénale axées sur l'interdiction et l'efficacité des enquêtes et des poursuites à l'encontre des trafiquants.



ISTOCKPHOTO/SKODONNELL



RAPPORT MONDIAL SUR LES DROGUES 2020 DE L'ONUDD



## GARANTIE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, AU TERRORISME ET À LA VIOLENCE

En appui aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable 5, 8 et 16 et les Aspirations 3, 4 et 6 de l'Union africaine, nous travaillerons en collaboration avec les parties prenantes pour protéger les personnes contre le terrorisme, la violence et l'exploitation physique, promouvoir l'état de droit, soutenir les victimes et protéger les droits de l'homme.



+



### 2.1 TOUS LES AFRICAINS, EN PARTICULIER LES PERSONNES VULNÉRABLES, SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT

Les actes terroristes sont perpétrés par une multitude de groupes et d'acteurs en Afrique et ils compromettent les efforts déployés en vue du développement, de la sécurité humaine et de la consolidation de la paix. Le terrorisme est exacerbé par les conflits, notamment les troubles intercommunautaires, et en même temps, les conflits sont alimentés par les trafics illicites, y compris le trafic d'armes. L'expansion de l'espace numérique offre des possibilités de radicalisation, de recrutement et de formation par les terroristes.

La transition vers l'extrémisme violent est souvent un **parcours marqué par la marginalisation, l'absence d'opportunités et les griefs envers l'État**. Les groupes terroristes exploitent et recrutent les personnes les plus vulnérables sur le plan socio-économique. Avec 60 % de la population africaine âgée de moins de 25 ans, les enfants et les jeunes sont ciblés et particulièrement vulnérables. Des enfants sont contraints au travail forcé, soumis à des violences sexuelles et sexistes et envoyés au combat armé. Certains garçons et filles ont même été contraints de commettre des attentats-suicides.

Les terroristes ont besoin de financements pour recruter et soutenir leurs membres, maintenir des plates-formes logistiques et mener des opérations. De nombreux États africains ne disposent pas des cadres juridiques opérationnels ni de l'expertise technique nécessaires pour détecter, enquêter et poursuivre les affaires de financement du terrorisme. Il est nécessaire de porter une attention accrue à la prévention et à la lutte contre le terrorisme sur l'ensemble du continent, mais plus urgemment dans les zones fragiles, touchées par des conflits et s'urbanisant rapidement. L'exploitation du potentiel des femmes et des jeunes en termes de sensibilisation au terrorisme et à sa prévention, sera cruciale dans notre approche. L'urbanisation offre une multitude d'opportunités en matière de prévention du terrorisme, de la violence et de la criminalité lorsqu'elle est abordée dans le contexte plus large d'un écosystème urbain.

#### NOS OBJECTIFS :

- Aider les États membres à faire en sorte que les réponses de la justice pénale au terrorisme soient efficaces, responsables et répondent aux besoins des bénéficiaires, en se concentrant sur les stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion des personnes associées à des groupes terroristes.
- Accorder la priorité aux approches intégrées visant à empêcher les enfants et les jeunes de recourir à la violence, en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies et des organisations de la société civile.

- Souligner la nécessité d'adopter des approches fondées sur les droits de l'homme dans toutes les réponses de la justice pénale liées au terrorisme, afin de promouvoir la confiance des citoyens à l'égard de leurs autorités.

- Accorder la priorité à l'assistance aux victimes et aux témoins du terrorisme pour qu'ils bénéficient de la justice, de la protection, du soutien et de la réhabilitation qu'ils méritent.

### 2.2 LES POPULATIONS SONT MIEUX PROTÉGÉES DES DANGERS LIÉS AUX ARMES À FEU

Les conflits et la criminalité violente font partie des plus grands défis portant atteinte à la stabilité, la sécurité et le développement de l'Afrique. La violence par les armes à feu implique une prolifération d'armes légères et de petit calibre importées légalement qui font ensuite l'objet d'un trafic illégal ou fabriquées par des entreprises publiques et des artisans locaux. Le terrorisme génère une augmentation de la demande d'armes illicites et **des liens évidents apparaissent entre le trafic de drogue et le trafic d'armes à feu sur le continent**. Les liens entre la **disponibilité et l'utilisation abusive d'armes légères et la violence basée sur le genre** sont également bien établis.

Les armes à feu faisant l'objet d'un trafic illicite engendrent la violence sur le continent, avec des **niveaux élevés d'homicides volontaires et d'homicides par arme à feu**. Les conflits affaiblissent l'état de droit et réduisent la capacité des autorités à gérer les stocks nationaux d'armes et les armes à feu confisquées, et à faire appliquer les réglementations, contribuant ainsi à l'approvisionnement illicite en armes à feu. **Un rapport de l'ONU** révèle qu'un nombre important d'armes saisies en Afrique est lié au trafic d'armes – malgré la sous-déclaration de certains types d'armes à feu.

Une mesure clé de l'initiative continentale de l'Union africaine intitulée **« Faire taire les armes »** appelle les pays à surveiller et à combattre le trafic d'armes à feu, la criminalité organisée et le terrorisme. Le Protocole sur les armes à feu est le principal instrument juridique mondial visant à lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, de leurs composantes et de leurs munitions. Il s'agit du seul instrument juridique international qui exige que ces comportements soient érigés en infractions pénales.

## NOS OBJECTIFS :

- Intensifier la lutte contre les armes à feu illicites avec les États membres, l'UA, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes clés, en insistant davantage sur les zones fragiles et touchées par des conflits.
- Renforcer les capacités en matière d'identification, de détection et de saisie d'armes à feu afin d'améliorer la capacité des organes de justice pénale à mener des stratégies post-saisie efficaces pour les affaires de trafic d'armes à feu, et de faciliter la coopération et le partage d'informations.



ISTOCKPHOTO/SPECNAZ-S

## 2.3 LES ENFANTS SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LA VIOLENCE

La violence à l'égard des enfants est un problème important et répandu qui comprend **l'exploitation des enfants par des groupes terroristes, la violence domestique, le travail forcé, la traite et le trafic d'enfants et l'exploitation sexuelle**. Les enfants sont vulnérables et la violence à leur égard a des conséquences à long terme. Cette violence n'affecte pas seulement les enfants, mais elle a également de graves répercussions sur les familles, les communautés et les nations.

Bien que quelques progrès aient été enregistrés récemment, la violence à l'égard des enfants reste socialement tolérée dans de nombreux pays et l'interdiction législative demeure inégale. Seule une petite proportion des cas fait l'objet d'une enquête, les crimes restant souvent cachés. Les garçons sont souvent confrontés à des taux plus élevés de violence physique, tandis que les filles sont plus exposées à des formes multiples et croisées de violence, notamment sexuelle. Du fait de leur vulnérabilité, les enfants victimes de violence ont besoin de garanties spéciales pour assurer leur protection.

## NOS OBJECTIFS :

- Renforcer le soutien apporté aux États membres pour protéger les plus vulnérables au sein de la société, en travaillant en collaboration avec les États membres, les partenaires des Nations Unies et d'autres organisations concernées, en vue de la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle de la société et des communautés.

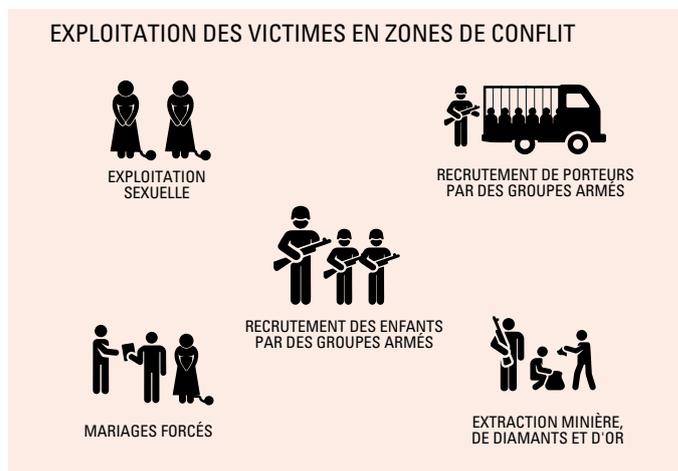
## 2.4 LES FEMMES ET LES JEUNES SONT MIEUX PROTÉGÉS DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE, DE LA VIOLENCE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

La violence sexuelle et sexiste, les abus et le harcèlement à l'encontre des femmes et des filles sont répandus en Afrique. Les femmes et les filles sont victimes de viols et de violences sexuelles, mais sont également utilisées comme armes de guerre et impliquées dans des attaques terroristes. Avec un taux d'environ 3,1 victimes pour 100 000 femmes, **l'Afrique compte le taux le plus élevé de femmes risquant d'être tuées par un partenaire ou un membre de leur famille**. Les groupes criminels organisés sont en grande partie responsables ou impliqués dans la violence et l'exploitation infligées aux femmes et aux filles. Les personnes vivant dans des zones directement ou indirectement touchées par un conflit armé **peuvent être vulnérables à différentes formes d'exploitation en fonction du genre et de l'âge**. Les données révèlent que **le niveau de violence physique et sexuelle subi par les femmes est plus élevé dans les pays africains**.

Les jeunes sont confrontés à de nombreux défis qui les rendent particulièrement vulnérables à la criminalité, à la violence et à la victimisation, notamment la criminalité liée aux gangs, l'extrémisme violent, la consommation de drogues et l'exploitation sexuelle. Parallèlement, en raison de leur âge et de leurs capacités d'apprentissage, **les jeunes sont des agents clés du changement en vue de la création d'un avenir meilleur et ont un grand potentiel pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs communautés**. Il a été démontré que des projets soigneusement ciblés, qui impliquent activement les jeunes dans la prise de décision, l'éducation et la formation professionnelle, dans l'entrepreneuriat et la création d'emplois, peuvent renforcer la résilience en leur proposant des modes de vie autres que la drogue et la participation aux gangs.

## NOS OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre des interventions à l'échelle de la société et de la communauté qui ciblent les facteurs de risque connus de la criminalité et de la violence et rendent les gens plus résilients.
- Assurer une réadaptation et une réintégration effective des délinquants et leur permettre de mener une vie adaptative et productive en travaillant en collaboration avec les organisations de la société civile africaine – en particulier les organisations locales dirigées par des femmes et des jeunes.
- Œuvrer au renforcement des programmes durables d'assistance, de protection et de soutien aux victimes de la criminalité, ainsi qu'à la réhabilitation et à la réintégration des délinquants.



## 2.5 LES POPULATIONS SONT PLUS EN SÉCURITÉ FACE AUX TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS ET DE MIGRANT ILLICITES

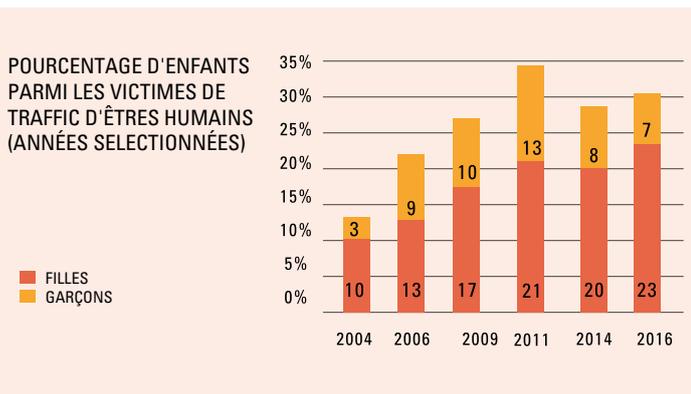
La traite des personnes déshumanise, maltraite et exploite les victimes, les échangeant comme des marchandises et mettant en danger leur vie et leur bien-être. Très peu de victimes de ce crime sans frontière et très peu poursuivi, sont détectées, ce qui laisse supposer que les trafiquants opèrent pratiquement en toute impunité en Afrique. Toutes les régions d'Afrique sont susceptibles de constituer des pays d'origine, de transit ou de destination pour le commerce transfrontalier de personnes, avec tous les segments de population potentiellement vulnérables. Les niveaux élevés de chômage, de pauvreté, de corruption, de conflits politiques, de changement climatique et de violence contribuent davantage aux déplacements. Ces facteurs placent les populations africaines, en particulier les femmes et les filles, à un niveau disproportionné de vulnérabilité au trafic par des criminels organisés.

Les migrants faisant l'objet d'un trafic illicite en provenance et à l'intérieur de l'Afrique, à la recherche d'une vie meilleure et de plus d'opportunités, sont victimes de formes graves de criminalité. Chaque année, des milliers de migrants sont tués, suite à des activités liées au trafic illicite. **Les massacres, la torture systématique, la violence sexuelle, l'exploitation et l'enlèvement de migrants ayant fait l'objet d'un trafic à des fins d'extorsion sont quelques-uns des dangers associés au trafic illicite de migrants et se produisent le long de nombreux itinéraires clés de trafic illicite.** Ceux qui sont épargnés par l'exploitation sur place seront probablement exploités à leur arrivée à destination et contraints au travail forcé, au travail du sexe, au mariage forcé ou à d'autres formes d'abus.

Plusieurs organisations et gouvernements ont accordé la priorité à une migration sûre et régulière, en mettant à disposition d'importantes ressources pour atteindre cet objectif. Il existe une grande opportunité d'utiliser ces ressources et de travailler au niveau multilatéral afin de permettre aux personnes vulnérables d'Afrique d'accéder à la migration légale ou à des opportunités socio-économiques sûres, saines et légales dans leur pays d'origine ou à l'étranger.

### NOS OBJECTIFS :

- Améliorer les enquêtes, les poursuites et le jugement des affaires judiciaires pour mieux lutter contre la migration illicite et contrer les organisations criminelles engagées dans la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
- Mettre davantage l'accent sur les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, en termes de prévention et de sensibilisation au niveau communautaire, mais aussi soutenir les autorités dans l'intégration d'approches axées sur les victimes qui accordent la priorité à la réintégration, à l'accès au soutien des services sociaux et aux soins de santé, et à la réduction de la stigmatisation des victimes.



ONU/DC/PAOLO IMPAGLIAZZO

## 2.6 LES POPULATIONS AFRICAINES SONT MIEUX PROTÉGÉES CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ET L'EXPLOITATION EN LIGNE

Un nombre relativement restreint de pays africains disposent de politiques nationales de cybersécurité, de cadres juridiques et réglementaires ou d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique, ce qui contribue à la vulnérabilité de l'Afrique à la cybercriminalité. L'exploitation sexuelle des enfants en ligne évolue rapidement et en faisant appel aux nouvelles technologies. La fraude et l'extorsion en ligne visent les individus, alors que les rançongiciels compromettent les systèmes. La propagation croissante de la désinformation et la mésinformation continuera d'exploiter le public et ses institutions, de mettre en péril la santé, la sécurité et la sûreté et de compromettre la réponse scientifique.

**La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel** (la « Convention de Malabo ») peut accélérer les efforts de l'Afrique visant à tirer parti de l'essor de la numérisation, développant rapidement les secteurs de la technologie de l'information et des communications et l'adoption de la technologie mobile.

### NOS OBJECTIFS :

- Accroître le soutien aux États membres pour renforcer les capacités et l'expertise technique en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements relatifs à la cybercriminalité, en intégrant un partenariat et une liaison accrues avec les secteurs de la technologie de l'information et des communications.
- Renforcer les mécanismes de coopération internationale, de collecte de données, de recherche et d'analyse sur la cybercriminalité afin d'enrichir la base de données probantes et de documenter des réponses adaptées.
- Renforcer l'assistance pour veiller à ce que les victimes et les témoins de la cybercriminalité – en mettant particulièrement l'accent sur les victimes de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne – obtiennent justice, bénéficient d'une protection, d'un soutien et d'une réhabilitation, intégrant des approches fondées sur les droits de l'homme et en travaillant en collaboration avec un éventail de partenaires.



## DOMAINE D'INVESTISSEMENT 3. PROTECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE L'AFRIQUE

En appui aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable 5, 8, 13, 14, 15 et 16 et les Aspirations 1 et 3 de l'Union africaine, nous travaillerons ensemble pour protéger les ressources de l'Afrique contre l'exploitation criminelle.



+



### 3.1 LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE D'AFRIQUE SONT PROTÉGÉES DE LA CRIMINALITÉ

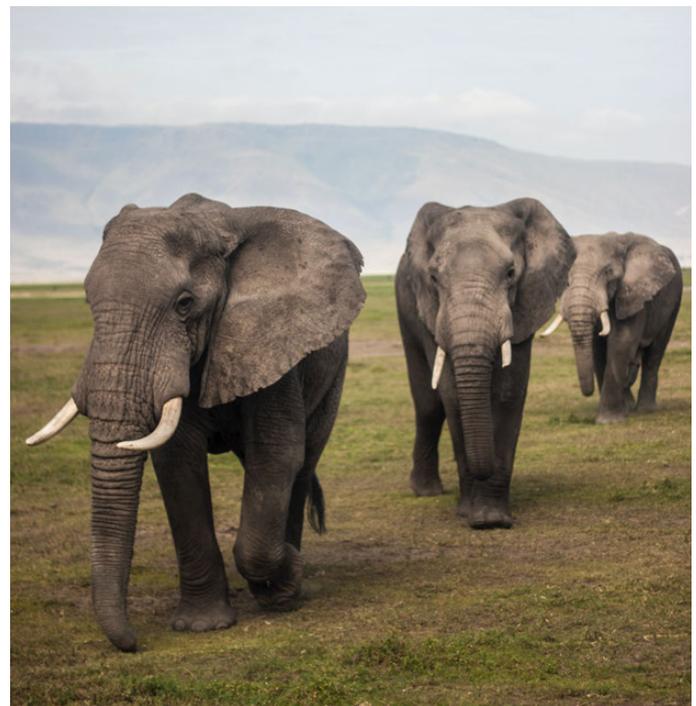
La criminalité forestière, facilitée par la corruption, prive l'Afrique d'une importante source de revenus, menace les communautés tributaires des ressources forestières, contribue au changement climatique et perpétue le cycle de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale. La chaîne de valeur des produits forestiers est vulnérable à l'exploitation par des groupes criminels et des acteurs corrompus, et les risques comprennent la fraude, les licences et permis falsifiés, les pots-de-vin, l'extorsion, l'accaparement des terres et d'autres crimes économiques tels que le commerce illégal du bois.

Le trafic et le commerce illicite d'espèces marines et de faune sauvage contribuent à une perte importante de la biodiversité, limitent les possibilités de génération de revenus (provenant du tourisme et de l'utilisation durable), favorisent l'insécurité et l'instabilité et peuvent compromettre la santé publique. **Le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages de l'ONU** indique que les criminels organisés tirent environ 400 millions de dollars US de revenus illicites par an du commerce illégal de l'ivoire et 230 millions de dollars US par an du commerce illégal de la corne de rhinocéros. Le pangolin, par exemple, est actuellement considéré comme le mammifère faisant l'objet du plus important trafic au niveau mondial, avec une multiplication par dix du commerce illégal depuis 2014, reflétée par un changement dans la source d'approvisionnement, essentiellement en Afrique.

Intégrer la justice pénale dans les cadres de l'Union africaine sur les changements climatiques et de la biodiversité peut promouvoir une approche plus holistique. En l'absence d'institutions solides et résistantes à la criminalité et à la corruption, les gains en matière de conservation et de gestion ne seront pas durables. Ce constat est largement reconnu par l'Union africaine et les communautés économiques régionales, qui ont adopté des stratégies et des plans d'action s'attaquant spécifiquement au trafic et au commerce illégal.

#### NOS OBJECTIFS :

- Renforcer les capacités de prévention, de détection, d'interdiction, d'enquête, de poursuite et de jugement en matière de criminalité forestière et faunique.
- Promouvoir la constitution de réseaux et favoriser la coopération inter-institutions par le biais de mécanismes nouveaux et existants de prévention de la criminalité forestière et faunique et de justice pénale, en collaboration avec les organisations basées en Afrique, la société civile et les partenariats public-privé.



UNSPASH/MATTHEW SPITERI

### 3.2 LA PÊCHE ET L'ÉCONOMIE BLEUE SONT MIEUX PROTÉGÉES CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE

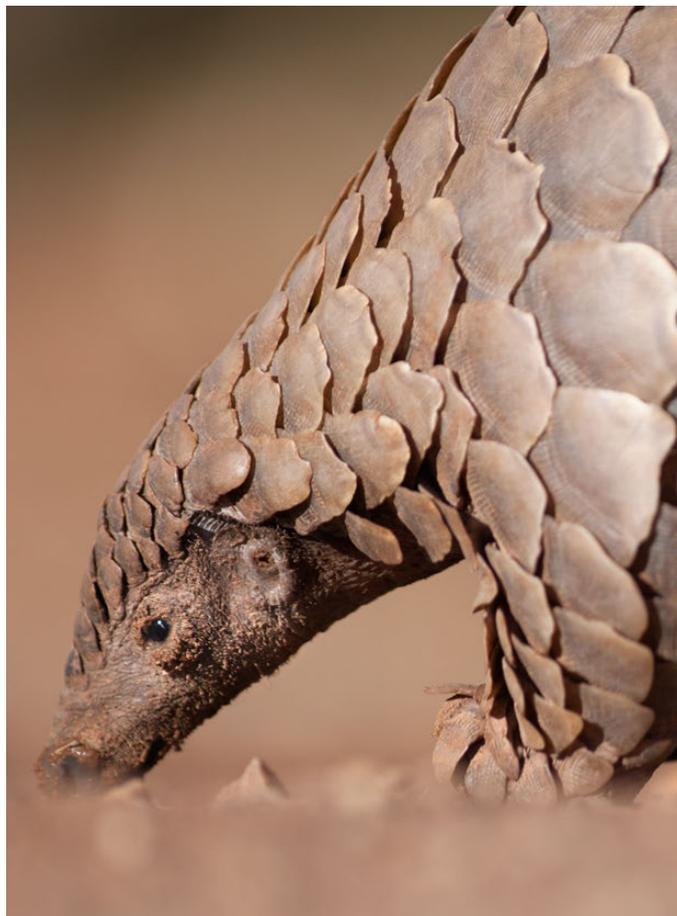
Les océans et la pêche répondent aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de la population mondiale, mais ils souffrent d'un appauvrissement non viable, d'une détérioration de l'environnement et de la menace de la piraterie. Des efforts accrus pour lutter contre la criminalité maritime et renforcer les réponses de la justice pénale sont nécessaires pour compléter les efforts en cours en matière de gouvernance des océans visant à protéger le commerce, le milieu marin, la navigation, la pêche et les communautés côtières. Les initiatives actuelles visant à protéger les océans et les ressources de l'Afrique restent limitées, et les menaces criminelles pesant sur la pêche durable sont largement méconnues. La pêche et la sécurité maritime sont au cœur de « l'économie bleue » de l'Afrique, mais les pertes économiques dues à la criminalité dans la chaîne de valeur de la pêche sont estimées à environ 2,5 milliards de dollars US par an. La chaîne de valeur de la pêche demeure extrêmement vulnérable à un large éventail de pratiques de corruption et de crimes économiques qui peuvent exacerber une situation précaire liée à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance.

La criminalité maritime et dans le secteur de la pêche a un impact négatif sur les communautés côtières composées de pêcheurs artisanaux et de subsistance. Le vaste réseau intrarégional de commerce du poisson, qui comprend de petits producteurs, **emploi de nombreuses femmes qui risquent, tout autant que les hommes, de perdre leurs revenus et ont plus de difficultés à trouver du travail dans d'autres secteurs industriels.**

La **Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine pour 2050** reconnaît que la Connaissance du domaine maritime (MDA) est un élément clé pour renforcer la sécurité et la sûreté maritimes sur le continent. L'exploitation des nouvelles technologies en matière de MDA peut générer des renseignements de haute qualité nécessaires au renforcement de la sécurité maritime.

**NOS OBJECTIFS :**

- Élargir notre travail de protection de « l'économie bleue » de l'Afrique en améliorant les capacités de MDA en exploitant les nouvelles technologies et des approches innovantes.
- Soutenir les États membres dans la prévention, l'identification, l'enquête, la poursuite et le jugement de la piraterie, des crimes relatifs à la pêche et d'autres crimes maritimes.
- L'intensification du soutien aux États membres par le biais d'approches communautaires de prévention de la criminalité – y compris les approches dirigées par les jeunes et les femmes – afin de générer des interventions socio-économiques, de lutter contre l'insécurité maritime dans des zones cibles et de réduire leur dépendance envers des revenus issus de la piraterie et d'autres formes de criminalité maritime.



ISTOCKPHOTO/2630BEN

**TYPE DE CRIMINALITÉ MARITIME QUE NOUS COMBATTONS**



TERRORISME EN MER



TRAFIC ILLICITE DE MATÉRIAUX NUCLÉAIRES, DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE PRODUITS CHIMIQUES



TRAFIC DE DROGUE



TRAFIC D'ARMES À FEU



PIRATERIE



TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS ET TRAITE DE MIGRANTS



CRIMES LIÉS À LA PÊCHE



ERIK PATEL

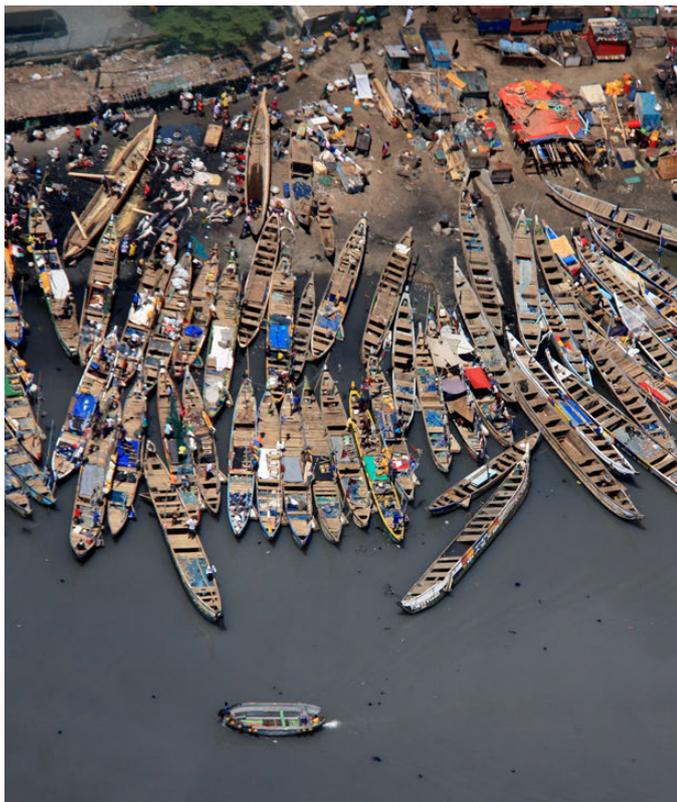
### 3.3 L'AFRIQUE EST MIEUX PROTÉGÉE CONTRE LES DÉCHETS DANGEREUX

Les difficultés rencontrées dans la gestion efficace des déchets dangereux, le commerce illicite de déchets et le commerce illicite de produits chimiques sur le continent constituent l'une des menaces émergentes et les plus sous-exposées de la criminalité organisée en Afrique, et offrent aux syndicats transnationaux de la criminalité organisée de nombreuses possibilités d'opérer. La capacité limitée des services répressifs et du système de justice pénale à identifier, empêcher et poursuivre les crimes liés au mouvement illégal, au commerce, à l'expédition et à l'élimination de déchets dangereux et électroniques, entraîne de graves risques pour l'environnement et la santé humaine. Les nations africaines sont depuis longtemps confrontées à des incidents impliquant le déversement de déchets dangereux par le biais de l'importation ou du dumping pur et simple. Les catastrophes environnementales regrettables, ainsi que les déversements terrestres et marins de matières chimiques et de polluants dangereux, menacent la santé et les moyens de subsistance des communautés africaines, ainsi que la biodiversité du continent, voire de la planète.

Il est demandé aux parties à la Convention de Bamako, ainsi qu'à d'autres conventions telles que les conventions de Bâle et de Waigani, de traiter le trafic illégal de déchets comme un acte criminel en vertu de leur droit interne. Actuellement, 28 pays africains sont parties à la Convention de Bamako qui interdit l'importation en Afrique de tout déchet dangereux et radioactif, minimise et contrôle les mouvements transfrontaliers de déchets entre les pays africains et interdit tout déversement dans les océans et les eaux intérieures ou incinération de déchets dangereux.

#### NOTRE OBJECTIF :

- Introduire des ensembles complets de mesures de prévention de la criminalité et de réponse de justice pénale pour traiter en collaboration les crimes environnementaux émergents, en s'appuyant sur des partenariats solides avec des agences des Nations Unies, des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.



ISTOCKPHOTO/BEN SCHUSTERBAUER

### 3.4 DES RÉPONSES EFFICACES À L'EXPLOITATION MINIÈRE ILLÉGALE ET AU TRAFIC DE MÉTAUX PRÉCIEUX

En Afrique, les zones de conflit sont affectées de manière disproportionnée par l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux précieux. Les chaînes d'approvisionnement en minéraux en Afrique sont souvent **liées à l'exploitation des enfants, à la traite des personnes, au travail forcé et à d'autres violations des droits de l'homme**. Les métaux précieux peuvent constituer une source de fonds lucrative pour les groupes criminels, les insurgés ou les terroristes, en vue d'extorquer les autorités ou les mineurs artisanaux, ou pour défendre des zones contre des groupes rivaux et empêcher l'accès des autorités.

La Vision minière africaine (VMA), un cadre stratégique panafricain élaboré par l'Union africaine pour transformer le secteur minier africain en vue d'un développement durable, définit des interventions visant à améliorer la capacité de gouvernance du secteur minier. La VMA offre aux pays africains la possibilité de coordonner et de coopérer pour lutter contre les flux financiers illicites (FFI).

#### NOTRE OBJECTIF :

- Développer notre travail avec les États membres, les autorités compétentes et le secteur privé afin d'identifier les vulnérabilités et les transactions suspectes dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux et de mettre en place des capacités institutionnelles solides pour enquêter, poursuivre, saisir et confisquer les avoirs criminels, ainsi que pour prévenir le trafic de métaux et de pierres précieuses et d'autres minéraux.



ISTOCKPHOTO/ZNM

### 3.5 LES BIENS CULTURELS DE L'AFRIQUE SONT MIEUX PROTÉGÉS CONTRE LE TRAFIC

Le trafic de biens culturels semble être lié au trafic de drogues et d'armes, à la violence et au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent. Les objets historiques de valeur, les sites archéologiques et les antiquités de l'Afrique, notamment ceux qui se trouvent dans des zones de conflit, sont particulièrement vulnérables au trafic et à l'exploitation. La déclaration, par l'UA, de 2021 comme Année des Arts, de la Culture et du Patrimoine, l'inauguration en 2021 du Grand Musée africain et la révision prochaine de la Loi type de l'UA relative à la protection des biens culturels et du patrimoine, soulignent l'engagement du continent à promouvoir et à préserver le riche patrimoine culturel africain.

#### NOTRE OBJECTIF :

- Introduire des réponses globales en matière de prévention du crime et de justice pénale pour mieux protéger les biens culturels de l'Afrique contre le crime organisé et renforcer la responsabilisation.



## DOMAINE D'INVESTISSEMENT 4 PROTÉGER LES PERSONNES ET LES INSTITUTIONS DE LA CORRUPTION ET DU CRIME ÉCONOMIQUE

En appui aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable 5, 11, 16 et 17 et les Aspirations 1 et 7 de l'Union africaine, nous travaillerons ensemble pour protéger les personnes et les économies de la corruption et de la criminalité économique, conformément aux idées et aux principes énoncés dans la **Position commune des Nations Unies pour lutter contre la corruption dans le monde : Vers l'UNGASS 2021** et guidés par la déclaration adoptée par l'UNGASS 2021.



+



### 4.1 EN AFRIQUE, LES INSTITUTIONS ET LES INDIVIDUS FONT PREUVE D'UNE INTÉGRITÉ ET D'UNE RESPONSABILITÉ ACCRUES

Une écrasante majorité de la population africaine est directement confrontée à l'exploitation financière par le biais de la corruption, de la fraude et des pots-de-vin, mais est également indirectement affectée par le détournement de deniers publics. La grande majorité **des citoyens interrogés dans trente-cinq pays africains estiment que la corruption s'aggrave**. La corruption entrave le développement économique et la croissance inclusive et compromet les aspirations économiques de millions de personnes sur le continent. La corruption affaiblit les institutions, sape la confiance et compromet le système judiciaire et l'état de droit.

En même temps, plusieurs pays ont connu de profonds changements politiques, tournant la page sur des décennies de gouvernance autocratique, établissant de nouvelles institutions démocratiques et renforçant les mécanismes régulateurs, notamment en créant des systèmes judiciaires plus indépendants et des organismes constitutionnalisés de lutte contre la corruption. Ces transitions politiques offrent un terrain fertile pour le renforcement de la lutte contre la corruption dans la région et le partage de bonnes pratiques entre les pays. Cette tendance a été accélérée **par l'Union africaine, qui a de plus en plus souligné l'importance de la lutte contre la corruption et les FFI**. Une prévention et une lutte efficaces contre la corruption faciliteront et accéléreront les programmes de développement africains et mondiaux.



ONU DC

#### NOS OBJECTIFS :

- Approfondir et élargir notre travail avec les États membres pour renforcer les cadres de responsabilité juridique et institutionnelle, conformément aux résultats du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en utilisant au mieux l'innovation et en renforçant le rôle des femmes et des jeunes.
- Élargir la base de données probantes sur le phénomène de la corruption sur le continent.
- Renforcer la coopération avec tous les segments de la société et exploiter nos partenariats impliquant la société civile, le secteur privé, les institutions financières, le monde universitaire et les médias, en vue d'encourager la participation des citoyens à la prévention et à la lutte contre la corruption.



ISTOCKPHOTO/WILDPixel

## 4.2 L'ÉCONOMIE EST MIEUX PROTÉGÉE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Les flux financiers illicites demeurent un obstacle majeur à la réalisation de l'Agenda 2030 en Afrique. Le manque de données, ainsi que l'absence d'une méthodologie universellement acceptée pour assurer le suivi des FFI, limitent la compréhension de l'ampleur des flux estimés ainsi que des politiques nécessaires pour y remédier. Compte tenu de la nature multidimensionnelle et transnationale des FFI, l'acquisition et l'acheminement illicites d'importantes ressources nationales posent un problème de développement à l'échelle du continent.

L'endiguement des flux de blanchiment d'argent liés au terrorisme, au crime organisé, à la corruption et à d'autres crimes contribuerait de manière significative à la croissance économique. **Les pays africains renforcent leur capacité à localiser et à recouvrer les avoirs blanchis provenant de la traite des personnes, de la corruption et de la criminalité liée aux espèces sauvages, ainsi que d'autres types de crimes.** Ces avoirs confisqués sont utilisés pour soutenir le développement, y compris **les efforts de secours reliés à la COVID-19.**

Les instruments juridiques internationaux actuels offrent un cadre complet au niveau mondial permettant de renforcer les mesures prises par l'Afrique pour lutter contre les FFI, notamment en matière de recouvrement des avoirs, de renforcement des mesures d'exécution et de prévention relatives au blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme.

### NOS OBJECTIFS :

- Renforcer les capacités des États membres à mieux comprendre, évaluer et élaborer des réponses pour lutter contre les FFI en améliorant la collecte de données et la compilation de statistiques connexes.
- Déployer des efforts avec les États membres en vue d'empêcher les activités de blanchiment d'argent des groupes criminels organisés, en multipliant les approches fondées sur l'innovation et la technologie.

## 4.3 LES AVOIRS OBTENUS DE MANIÈRE ILLICITE SONT RECOUVRÉS ET RESTITUÉS

Il est largement reconnu que les FFI jouent un rôle important dans le siphonage des recettes fiscales des pays africains. Le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le Financement du Développement souligne la nécessité de recouvrer les avoirs volés afin de consolider la base de ressources nationales des pays africains en vue de financer l'Agenda 2030 du développement durable. La Déclaration de l'UA sur l'Année africaine de lutte contre la corruption en 2018 appelle à la récupération et à la restitution effective des avoirs volés à l'Afrique dans le respect de la souveraineté des États membres africains et de leurs intérêts nationaux.

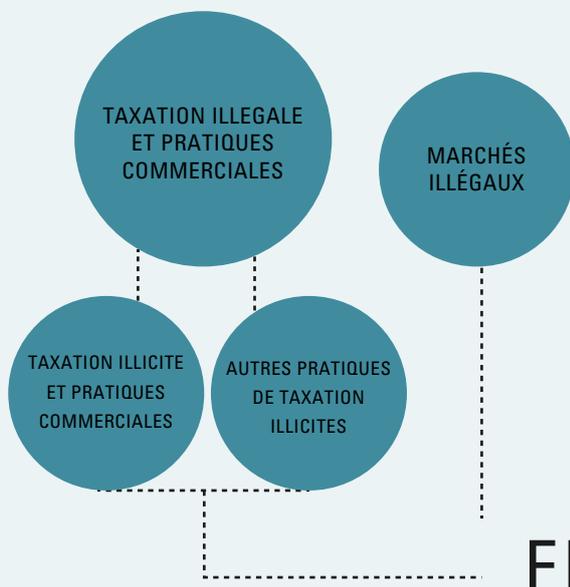
Parallèlement, l'Afrique est confrontée à une multitude de défis eu égard au rapatriement des avoirs volés. Il existe un écart important entre le niveau des avoirs gelés ou confisqués et celui des avoirs restitués. De nombreux praticiens ne disposent pas de l'expertise requise en matière de recouvrement pour faire appliquer la loi, engager des poursuites et confisquer des avoirs. Conformément à la Position africaine commune sur le Recouvrement des Avoirs, adoptée par l'UA, des institutions efficaces, responsables et transparentes sont nécessaires pour lutter efficacement contre la corruption et accélérer le rapatriement des avoirs volés en Afrique.

### NOS OBJECTIFS :

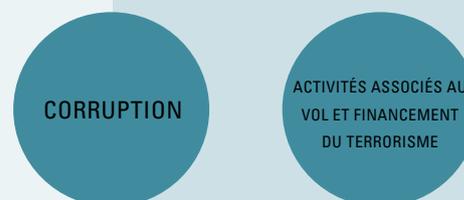
- Renforcer les réseaux juridiques nationaux et régionaux, les institutions de surveillance, les infrastructures de recherche et de données et les mécanismes de transparence, en appui au recouvrement effectif et rapide des avoirs volés, en partenariat avec les États membres et les institutions financières.
- Faciliter l'établissement de mécanismes de coopération accrue entre les États membres en vue du recouvrement des avoirs obtenus de manière illicite, en insistant sur la coopération Sud-Sud et en visant un recouvrement et une restitution des avoirs plus efficaces et efficients.

## CATÉGORIES DE FLUX FINANCIERS ILLICITES

### ACTIVITÉS PRODUCTIVES



### ACTIVITÉS NON-PRODUCTIVES



FFI



## DOMAINE D'INVESTISSEMENT 5

# RENDRE LES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE PLUS PERFORMANTS ET PLUS RESPONSABLES

En appui aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable 5 et 16 et l'Aspiration 3 de l'Union africaine, nous travaillerons ensemble pour prévenir la criminalité, renforcer la gestion des frontières et les réponses de la justice pénale, grâce à des politiques et programmes fondés sur les droits de l'homme et sur des données probantes. Nous aiderons les États membres à veiller à ce que leurs systèmes de justice pénale soient équitables, efficaces et responsables afin de servir au mieux toutes les personnes qui entrent en contact avec le système, y compris les plus vulnérables.



+



### 5.1 RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE

Les autorités chargées de l'application de la loi jouent un rôle crucial au début du processus du système de justice pénale, notamment dans l'application de l'état de droit, la promotion de la bonne gouvernance, la détection et l'investigation, la prévention du crime, la protection des citoyens et des biens et la prise en charge des victimes.

La légitimité des agents chargés de l'application de la loi et la confiance du public à leur égard sont essentielles dans la lutte contre toute forme de criminalité. Une surveillance interne et externe, des processus de responsabilisation et d'intégrité, ainsi que le développement de compétences pour interagir avec les citoyens et les structures communautaires, permettent de promouvoir la transparence et de gagner la confiance du public. Des systèmes alternatifs de maintien de l'ordre s'appuyant sur des solutions locales impliquant l'ensemble de la société peuvent contribuer à faciliter la cohésion sociale dans les zones urbaines. Les problèmes de sécurité communs peuvent être abordés de manière holistique grâce à la collaboration des forces de l'ordre traditionnelles et de divers acteurs étatiques et non étatiques.

Les femmes sont encore sous-représentées dans les institutions chargées de l'application de la loi, de la sécurité et de la justice au niveau des structures de gouvernance nationales, régionales et mondiales, et elles ne sont pas habilitées à définir les règles de ces institutions. Il est nécessaire de parvenir à une participation égale des femmes dans ces domaines, afin qu'elles puissent avoir un impact significatif sur l'élaboration des politiques et contribuer à la recherche de solutions.

En outre, pour être responsables et inclusifs, les secteurs de la sécurité et de la justice doivent reconnaître l'action des femmes et des filles et garantir leur intégration au sein des institutions de sécurité et de justice et dans la prise de décision.

Les autorités ont besoin d'effectifs hautement qualifiés, diversifiés et formés, de techniques efficaces d'interrogation des témoins et des suspects, de capacités médico-légales et de gestion des éléments de preuve. La coopération interinstitutionnelle, la collecte et l'analyse de renseignements et les systèmes de partage d'informations sont essentiels pour un traitement efficace des dossiers. La coopération transfrontalière est essentielle pour prévenir et lutter contre le trafic de drogues, d'armes à feu et de ressources naturelles, ainsi que la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

De nombreux pays africains essaient de relever ces défis complexes grâce à des mesures de coopération efficaces reposant sur la collaboration entre les pays d'origine, de transit et de destination. Cela s'est traduit par une amélioration des mesures de coopération transfrontalière, impliquant une gestion des frontières fondée sur les renseignements et le profilage des passagers et des marchandises pour contrôler les transports aériens, maritimes et terrestres. Lorsque les frontières sont poreuses ou face à l'immensité du domaine maritime, des initiatives telles que les bureaux de liaison frontaliers, les unités inter-agences dans les aéroports, les unités de contrôle portuaire et la MDA sont particulièrement efficaces pour déstabiliser les acteurs et les réseaux de la criminalité transnationale organisée.

#### NOS OBJECTIFS :

- Soutenir les institutions chargées de l'application de la loi aux niveaux aérien, terrestre et maritime, avec des approches de pointe qui privilégient l'intégrité et l'efficacité et favorisent l'inclusion.
- Soutenir les institutions chargées de l'application de la loi pour promouvoir une police axée sur la résolution des problèmes et le soutien aux communautés, afin de traiter de manière proactive la sûreté et la sécurité des citoyens, notamment dans des contextes d'urbanisation rapide.
- Renforcer les capacités et les réponses des États membres à la criminalité et à la corruption en mettant en place des systèmes de justice pénale et en intégrant des solutions technologiques, de type « ville intelligente », pour mettre en place des structures de gouvernance locale résilientes.



ONU/DC/ALLAN GICHIGI

## 5.2 UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN, SANS DISCRIMINATION

Il est primordial de sauvegarder pleinement les droits des délinquants présumés et condamnés et d'assurer une prise en charge décente pendant et après la procédure pénale, mais aussi de protéger et d'aider les victimes de la criminalité, tout en veillant à ce que les droits et les besoins de groupes particuliers soient respectés pour garantir l'équité. Les femmes, les enfants, les jeunes et les plus pauvres n'ont pas les conseils, la familiarité ou l'accès aux ressources qui leur permettraient d'exercer pleinement leurs droits dans les procédures de justice pénale, que ce soit en tant que victimes ou délinquants présumés. Les approches sensibles au genre, et l'assistance spéciale aux groupes les plus vulnérables, sont des priorités pour une réforme effective de la justice pénale. Tout au long du processus de justice pénale, les systèmes doivent respecter les droits de l'homme et le bien-être de toutes les personnes en contact avec le système de justice pénale, la réhabilitation et la réinsertion des délinquants étant des objectifs clés.

L'Afrique a enregistré des progrès considérables ces dernières années dans le renforcement de l'état de droit ainsi que de l'efficacité et de la responsabilisation des systèmes de justice pénale. De nombreux pays africains ont déployé des efforts visant à améliorer l'accès à la justice afin de protéger les droits des plus pauvres, des plus vulnérables et de ceux les plus laissés-pour-compte. Le rapport 2019 sur la gouvernance en Afrique, de la Fondation Mo Ibrahim, évalue que, depuis **2014, l'Afrique a connu des améliorations sur toutes les mesures relatives à l'état de droit**. En moyenne, les citoyens bénéficient d'un accès plus efficace et plus sûr à la justice, tandis que les institutions judiciaires sont plus indépendantes et leurs processus plus transparents. Certains pays en particulier obtiennent de bons résultats concernant les indicateurs relatifs à l'état de droit, à l'accès à la justice et à la confiance envers les tribunaux. Cependant, **les pays en conflit ou sortant d'un conflit sont confrontés à des défis bien plus importants pour assurer l'accès à la justice à leurs citoyens**.



ONU DC



ONU DC/YOUSSEF EL SEBAI, FADY SAMIR, MOHANAD DIAB



ONU DC

### NOS OBJECTIFS :

- Renforcer le soutien aux États membres pour améliorer l'accès à l'assistance judiciaire pour ceux qui en ont besoin, en particulier les groupes présentant des vulnérabilités, des droits spécifiques et des besoins particuliers dans le système de justice pénale, tels que les détenus provisoires, les femmes détenues et les victimes de violence basée sur le genre.
- Soutenir les États membres en partenariat avec les agences des Nations unies, les organisations régionales et la société civile, pour renforcer les systèmes spécialisés de justice pour enfants, afin de faire respecter les droits des enfants et de veiller à ce qu'ils soient mieux servis et protégés tout au long de l'administration de la justice, conformément aux normes et règles internationales.
- Protéger et assister les victimes de crime, grâce à des solutions nationales et régionales durables qui s'appuient sur des partenariats avec des organisations axées sur les victimes et d'autres acteurs de la société civile.

### 5.3 LES SYSTÈMES JUDICIAIRES EN AFRIQUE SONT RESPONSABLES, EFFICACES ET INDÉPENDANTS

De nombreux systèmes de justice pénale en Afrique ont une capacité limitée à rendre les délinquants responsables de leurs actes. Les réponses inadéquates des institutions judiciaires ou des professionnels de la justice peuvent entraîner une victimisation secondaire. La poursuite efficace des infractions liées à la criminalité organisée requiert une intensification de la communication et le partage d'informations entre les procureurs des pays respectifs, les autorités centrales compétentes et d'autres acteurs juridiques. L'intégrité judiciaire et les mécanismes de coopération judiciaire sont des éléments fondamentaux d'une enquête criminelle transfrontalière efficace et d'un état de droit fort.

La confiance du public dans des institutions judiciaires fortes et efficaces est essentielle pour garantir une bonne gouvernance et un développement durable. Des mécanismes de coopération internationale efficaces sont essentiels pour permettre au secteur judiciaire de traduire en justice les auteurs d'actes terroristes et de crimes transnationaux organisés et complexes, en toute équité, transparence et en temps opportun.

#### NOS OBJECTIFS :

- Renforcer l'intégrité du système judiciaire et la légitimité des poursuites, et doter davantage les procureurs des compétences, de la base de connaissances et des mécanismes de partage des informations nécessaires à la gestion des affaires criminelles complexes.
- Soutenir les services de poursuite, le système judiciaire et les tribunaux en vue de réduire la victimisation secondaire, de répondre plus efficacement à la violence basée sur le genre et de promouvoir des mesures non privatives de liberté tenant compte du genre.
- Promouvoir les réseaux nationaux, régionaux et continentaux pour améliorer le partage des informations et des meilleures pratiques, l'entraide judiciaire et la coopération internationale.



ONU DC

### 5.4 ADOPTION D'APPROCHES DE LA GESTION DES PRISONS AXÉES SUR LA RÉINSERTION

Une préoccupation majeure et constante dans le secteur de la justice est l'accroissement de la population carcérale et la charge financière et sociale qui en résulte pour le continent. De nombreuses prisons du continent africain présentent un risque élevé de voir des détenus vulnérables, en particulier des jeunes, passer à des formes plus graves de criminalité, notamment l'extrémisme violent. En outre, les besoins des femmes détenues ne sont pas pleinement pris en compte et reflétés dans la gestion et le fonctionnement des prisons. Il est possible de renforcer la sécurité publique tout en préservant le traitement humain, la réadaptation et la réinsertion des délinquants, grâce à la rationalisation des politiques de condamnation, à la promotion de mesures alternatives à l'emprisonnement lorsqu'elles sont appropriées, au traitement efficace des dossiers et à la fourniture d'un soutien après la libération.

#### Comme on a pu le constater pendant la pandémie mondiale de COVID-19, les détenus dans des prisons surpeuplées et des établissements fermés sont plus vulnérables à la transmission du virus.

L'accès aux soins de santé, y compris le traitement des troubles liés à la consommation de drogues, la prévention, le traitement et les soins du VIH/sida, la santé psychologique et les mesures de prévention de la COVID-19, sont essentiels pour que les systèmes de justice pénale puissent réduire efficacement et durablement la criminalité. La crise de la COVID-19 a également suscité des mesures d'urgence pour décongestionner les lieux de détention. En 2020, des exemples de bonnes pratiques en matière de programmes de libération d'urgence de prisonniers, alignés sur les principes axés sur les victimes et fondés sur les droits de l'homme, ont été observés à travers l'Afrique. Avec ses partenaires des Nations Unies, l'ONU DC a plaidé en faveur et contribué au déploiement d'efforts de libération d'urgence, en vue de réduire la population dans les prisons et autres lieux fermés, et a également encouragé les efforts visant à soutenir et à institutionnaliser formellement les mesures non privatives de liberté dans les cas appropriés.

#### NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir les normes internationales et régionales pour garantir une détention sûre, sécurisée, humaine et sensible au genre, visant la réadaptation, la réintégration sociale et l'autonomisation économique des délinquants.
- Soutenir les États membres pour qu'ils offrent un accès accru et ininterrompu à des services de santé fondés sur des données probantes, y compris le traitement des troubles liés à la consommation de drogues et la prévention, le traitement et les soins du VIH/sida, pour toutes les personnes en contact avec le système de justice pénale, de leur arrestation à leur libération et au-delà.
- Aider les États membres à promouvoir la justice réparatrice, à privilégier les peines de substitution à l'emprisonnement et à limiter l'emprisonnement à une mesure de dernier recours, en renforçant leur capacité à mettre en œuvre des mesures non privatives de liberté dans les cas appropriés et à toutes les étapes du processus de justice pénale.
- Renforcer les capacités, les réponses et les stratégies pour traiter les enfants en conflit avec la loi, conformément aux normes internationales et dans le respect du principe selon lequel la privation de liberté des enfants ne doit être utilisée qu'en dernier recours et pour la période appropriée la plus courte possible.



ATELIER DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LA FABRICATION DE CHAUSSURES, DANS LE CADRE DU PROJET « DEUXIÈME CHANCE : RÉHABILITER ET RÉINTÉGRER LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI » EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE À L'INSTITUTION POUR JEUNES DÉLINQUANTS MASCULINS MARG AU CAIRE, EGYPTÉ



# LES CATALYSEURS DU CHANGEMENT



## DES PARTENARIATS SOLIDES

Pour réaliser les ambitions de cette Vision, nous nous engageons à jouer un rôle plus important en tant que facilitateur, organisateur et connecteur de partenaires et de réseaux. Les engagements et les partenariats multilatéraux seront élargis afin de développer des réponses hybrides innovantes à la criminalité organisée, au terrorisme et à la corruption, orientées vers une gestion globale et améliorée des conflits et la prévention de la violence. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les États membres africains, l'Union africaine, les organisations sous-régionales, les organisations internationales, y compris les partenaires des Nations Unies, les institutions financières internationales et la communauté des donateurs, en vue de promouvoir la paix et la sécurité et de soutenir la mise en œuvre des **décisions, initiatives et cadres pertinents de l'Union africaine**. Conscient du défi particulier que pose le terrorisme en Afrique, l'ONUSC continuera à travailler en étroite coordination avec le Bureau de lutte contre le terrorisme (UNOCT) et d'autres entités du Pacte mondial de Coordination contre le Terrorisme des Nations Unies. L'ONUSC travaillera en étroite collaboration avec le Département des opérations de la paix (DPO) et le Département des affaires politiques et consolidation de la paix (DPPA) de l'ONU en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans les contextes d'opérations de maintien et de consolidation de la paix en Afrique.

Nous sommes déterminés à apporter notre expertise et nos capacités aux États membres d'Afrique qui demandent notre soutien et où nous ne sommes pas encore présents. En appui à la réforme du Système des Nations Unies pour le Développement et en tant que partenaire des Équipes de pays des Nations Unies, nous réaliserons une partie plus importante de notre travail par le biais de programmes conjoints des Nations Unies et d'une approche cohérente à l'échelle du système pour soutenir directement les objectifs de développement des pays.

Nous travaillerons en collaboration avec le secteur privé et la diaspora de l'Afrique pouvant jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation des objectifs de cette Vision. Les partenariats avec la société civile et le monde universitaire seront également essentiels pour renforcer l'engagement multipartite nécessaire, mais aussi pour accroître la transparence, la responsabilité et l'inclusivité dans la conception et l'exécution des programmes. Nous intensifierons notre collaboration avec des influenceurs clés afin de prévenir la violence et la corruption et de réduire la stigmatisation et la discrimination.

Enfin, nous renforcerons, diversifierons et intensifierons les partenariats avec notre base de donateurs afin de relever les nombreux et complexes défis mondiaux liés aux drogues et à la criminalité transnationale organisée en Afrique, en vue de garantir des fonds suffisants pour mettre en œuvre des activités visant à appuyer cette Vision et nos ambitions.



ONUSC



ONUSC



## RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES

Grâce à des interventions sensibles au genre, nous veillerons à prendre en compte la variété des perspectives liées au genre dans notre programmation. Les femmes sont particulièrement bien placées pour être des agents du changement, mais leur potentiel à apporter des solutions dans la résolution des problèmes et l'innovation n'est pas suffisamment exploité. De nouvelles opportunités seront identifiées pour engager davantage les femmes africaines et les placer au cœur de cet investissement en Afrique afin de réaliser un changement en profondeur. Nous redoublerons d'efforts pour réduire l'exclusion des femmes et des filles dans le système de justice pénale, en particulier en tant que professionnelles dans le domaine de l'application des lois, mais également en tant que victimes et auteurs de crimes.

Compte tenu du rôle crucial que jouent les femmes dans la prévention de la violence, la résolution des conflits et le maintien de la paix, de nouvelles opportunités seront créées afin de promouvoir la participation et le leadership des femmes et faciliter leur accès à la justice. Nous nous associerons à la société civile et aux communautés de femmes et soutiendrons les efforts déployés au niveau local pour donner aux femmes et aux filles les moyens de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe. Nous aiderons les États membres à renforcer leurs capacités dans toutes les étapes de leur système de justice pénale afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, de combattre les stéréotypes, la discrimination fondée sur le sexe et les préjugés culturels, et de faciliter un meilleur accès aux services de santé pour les femmes et les filles en détention.



ONU DC



ONU DC



## AUTONOMISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'autonomisation des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs clés de changement profond est la pierre angulaire de la manière dont l'Afrique peut réaliser les ambitions de cette Vision. Nous soutiendrons l'élaboration de stratégies et de politiques qui s'appuient sur les points de vue des jeunes et s'en inspirent, en intégrant des dimensions qui assurent la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes et qui remettent en question, de manière plus effective, les normes et les stéréotypes socioculturels sexistes néfastes. De telles approches permettront aux femmes et aux filles de s'exprimer et, parallèlement, aux hommes et aux garçons d'abandonner les stéréotypes nuisibles et d'établir des relations saines et respectueuses.

Dans les contextes fragiles, de conflit et de post-conflit, l'autonomisation et l'implication des jeunes en tant qu'acteur de changement pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, peuvent renforcer la résilience collective et individuelle et contribuer à atténuer les causes des conflits violents. Nous aiderons les États membres à élaborer des réponses qui renforcent la participation et l'inclusion des jeunes dans la prévention et la lutte contre la drogue, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption.

Nous établirons des partenariats plus étroits avec les organisations locales dirigées par des jeunes, les organisations de jeunes de la diaspora et les organisations de volontaires axées sur les jeunes, notamment le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Programme des Jeunes Volontaires de l'UA et le Programme Generation Unlimited. Le renforcement des liens avec les jeunes africains nous permettra de mieux comprendre les défis qui les interpellent. Nous nous engageons à mettre en place une décennie de programmes qui cibleront, impliqueront et habiliteront les enfants et les jeunes, en particulier les handicapés, les plus vulnérables et les plus exposés à un risque, et ceux qui risquent le plus d'être victimes d'exclusion et de discrimination.



ONU DC



ONU DC





# CONCLUSION

Notre Vision stratégique pour l’Afrique 2030 définit nos priorités et les moyens d’action requis pour un changement en profondeur et durable afin de mieux aider l’Afrique à améliorer sa sécurité et sa résilience face aux drogues, au crime organisé, au terrorisme, à la corruption et aux flux financiers illicites. Pour l’ONUDC, c’est le résultat sans précédent d’un vaste processus de consultation avec les parties prenantes, démontrant un soutien appuyé à un changement ambitieux, qui nous permettra de travailler plus efficacement, de concert avec l’Afrique, vers la réalisation de l’Agenda 2030. Notre Vision définit notre intention d’établir des partenariats, d’habiliter, d’impliquer, d’inclure, d’innover et d’éduquer pour réaliser une Afrique que nous voulons tous.

Notre Vision 2030 a le potentiel de donner le coup d’envoi à une ère de transformation sans précédent et nous oblige à adopter des approches nouvelles et innovantes, conformément à **la Stratégie 2021-2025 de l’ONUDC**. Pour y parvenir, il faudra des efforts concertés de la part de toute l’organisation, tant au siège que sur le terrain.

Le portefeuille des nouvelles initiatives d’investissement clés de l’ONUDC répond de manière exhaustive aux besoins et aux défis nouveaux et émergents en Afrique, étayés par notre mandat et notre expertise uniques. La mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de notre Vision requiert un investissement important provenant d’un large éventail de sources au niveau national, régional et international.

Les initiatives d’investissement clés ajoutent de la valeur à la programmation existante de l’ONUDC, comblent d’importantes lacunes et représentent notre engagement envers une programmation conjointe des Nations Unies afin d’avoir plus d’impact et de meilleurs résultats dans tous les cinq domaines d’investissement et leurs priorités respectives. Tous les deux ans, jusqu’en 2030, nous réexaminerons attentivement notre Vision afin d’évaluer notre avancement, et les progrès encore requis vers la date de réalisation des ODD en 2030.

Pour conclure, nous vous invitons à mener ensemble le changement vers la réalisation des ODD d’ici 2030 : l’ONUDC peut connecter les gouvernements, les organisations, les experts, les institutions et les populations de toute l’Afrique et du monde entier, pour unir et aider à relancer les acteurs du changement dans la lutte contre la drogue, le crime organisé, le terrorisme, la violence, la corruption et les flux financiers illicites. Si vous pensez pouvoir contribuer à la réalisation des changements que nous envisageons, veuillez participer.

## SI VOUS ÊTES

- UN REPRÉSENTANT D’UN ÉTAT MEMBRE OU D’UNE ORGANISATION RÉGIONALE EN AFRIQUE ET VOUS SOUHAITEZ COLLABORER AVEC NOUS.
- UN CITOYEN ET VOUS VOULEZ APPUYER NOS MESSAGES ET VOUS JOINDRE À NOUS DANS LA RÉALISATION DE NOS AMBITIONS.
- UNE ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OU UN INFLUENCEUR CLÉ QUI SOUHAITE MENER LE CHANGEMENT PROPOSÉ.
- UNE ENTITÉ DES NATIONS UNIES OU UNE AUTRE ORGANISATION INTERNATIONALE QUI SOUHAITE DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INTÉGRÉS AVEC NOUS.
- UNE INSTITUTION FINANCIÈRE, UNE FONDATION OU UN ÉTAT MEMBRE QUI SOUHAITE APPORTER UN SOUTIEN GLOBAL AUX PAYS D’AFRIQUE, ET QUI A BESOIN D’UN APPUI POUR SA GESTION ET SA SUPERVISION.
- UN GROUPE DE RÉFLEXION, UNE ÉCOLE OU UNE INSTITUTION UNIVERSITAIRE QUI SOUHAITE SE CONNECTER ET SE METTRE EN RÉSEAU POUR AIDER À TRADUIRE LA THÉORIE EN PRATIQUE.
- UNE INSTITUTION DISPOSANT D’UN FINANCEMENT POUR APPUYER CETTE VISION.

VEUILLEZ NOUS CONTACTER À : [UNODC-AFRICA@UN.ORG](mailto:UNODC-AFRICA@UN.ORG)



“L'AFRIQUE A BESOIN DE PLUS  
DE NOTRE PART QUE LE STATU  
QUO. PLUS IMPORTANT ENCORE,  
L'AFRIQUE MÉRITE PLUS”

DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'ONU DC GHADA FATHI WALY,  
RENCONTRE AVEC LE GROUPE AFRICAIN DES NATIONS UNIES,  
VIENNE, 27 FÉVRIER 2020

VISION  
STRATÉGIQUE  
DE L'ONU DC  
POUR L'AFRIQUE 2030



**ONU DC**

Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime